

## DILUANT UNIVERSEL

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom commercial	:	DILUANT UNIVERSEL
Identification de l'article	:	00624000R
Utilisation de la substance/préparation		diluant
Société	:	MADER COLORS - ETABLISSEMENT CAMI-GMC 452 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE
Téléphone	:	+33491414256
Télécax		+33491717343
Adresse e-mail		products-safety.soficor@mader-group.com
		reach.soficor@mader-group.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	Nathalie MULLER  +33 (0)4 91 41 94 13   +33 (0)4 91 41 42 56 ORFILA (INRS)  +33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Facilement inflammable.  
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Risque de lésions oculaires graves.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Nature chimique de la préparation

diluant

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
xylène	1330-20-7	Xn	R10 ; R20/21; R38	>= 25,00 - < 50,00
1-méthoxy-2-propanol (ether monométhylique du propylène-glycol)	107-98-2		R10	>= 25,00 - < 50,00
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	F, Xn	R11 ; R20; R36/37; R66	>= 10,00 - < 12,50
2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	78-83-1	Xi	R10 ; R37/38; R41; R67	>= 10,00 - < 12,50
ethylbenzène	100-41-4	F, Xn	R11 ; R20	>= 10,00 - < 12,50

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation	:	Amener la victime à l'air libre.

**DILUANT UNIVERSEL**

**00624000R**

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

	<p>Consulter un médecin après toute exposition importante.</p>
Contact avec la peau	<p>: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.</p>
Contact avec les yeux	<p>: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.</p>
Ingestion	<p>: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.</p>

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié	<p>: Poudre d'extinction Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)</p>
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	<p>: Jet d'eau à grand débit</p>
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	<p>: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.</p>
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	<p>: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.</p>
Information supplémentaire	<p>: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.</p>

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Précautions individuelles	<p>: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.</p>
Précautions pour la	<p>: Éviter que le produit arrive dans les égouts.</p>

## DILUANT UNIVERSEL

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation d'aérosols. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Défense de fumer. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Autres données	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**DILUANT UNIVERSEL**

**00624000R**

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

No.-CAS	Nom Chimique	Paramètres de contrôle	Type:	Mise à jour	Base
1330-20-7	xylène	435 mg/m <sup>3</sup> 870 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2003 2003	SUVA SUVA
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol (ether monométhylique du propylène-glycol)	360 mg/m <sup>3</sup> 720 mg/m <sup>3</sup> 720 mg/m <sup>3</sup>	TWA Ceiling STEL	2003 1999 2003	SUVA SUVA SUVA
108-10-1	4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	82 mg/m <sup>3</sup> 164 mg/m <sup>3</sup> 164 mg/m <sup>3</sup>	TWA Ceiling STEL	2003 1999 2003	SUVA SUVA SUVA
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	150 mg/m <sup>3</sup> 300 mg/m <sup>3</sup> 150 mg/m <sup>3</sup> 150 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL TWA STEL	1999 1999 2003 2003	SUVA SUVA SUVA SUVA
100-41-4	ethylbenzène	435 mg/m <sup>3</sup> 2.175 mg/m <sup>3</sup> 435 mg/m <sup>3</sup>	TWA Ceiling STEL	2003 1999 2003	SUVA SUVA SUVA
1330-20-7	xylène	440 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol (ether monométhylique du propylène-glycol)	370 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
108-10-1	4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	83 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	310 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
100-41-4	ethylbenzène	440 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	VME VLE	1999 1999	INRS (FR) INRS (FR)
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol (ether monométhylique du propylène-glycol)	375 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
108-10-1	4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	205 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	150 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
100-41-4	ethylbenzène	435 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	05 2003 05 2003	EU ELV EU ELV
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol (ether monométhylique du propylène-glycol)	375 mg/m <sup>3</sup> 568 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	05 2003 05 2003	EU ELV EU ELV
108-10-1	4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	83 mg/m <sup>3</sup> 208 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	05 2003 05 2003	EU ELV EU ELV
100-41-4	ethylbenzène	442 mg/m <sup>3</sup>	TWA	05 2003	EU ELV

**DILUANT UNIVERSEL**

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

No.-CAS	Nom Chimique	Paramètres de contrôle	Type:	Mise à jour	Base
		884 mg/m <sup>3</sup>	STEL	05 2003	EU ELV

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Gants résistants aux solvants  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect**

- Forme : fluide  
Couleur : incolore

- Odeur : de solvant

**Données de sécurité**

- pH : non applicable

- Point/intervalle d'ébullition : > 36 °C

- Point d'éclair : env.14 °C

- Pression de vapeur : < 1.000 hPa  
à 50 °C

- Densité : env.0,86 g/cm<sup>3</sup>  
à 23 °C

- Hydrosolubilité : Note: non miscible

**DILUANT UNIVERSEL**

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

Viscosité, dynamique : Note: donnée non disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Décomposition thermique : Note: donnée non disponible

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Irritation de la peau : Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Irritation des yeux : Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation : Remarques: donnée non disponible

Information supplémentaire : Le produit lui-même n'a pas été testé.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

**Effets écotoxicologiques**

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Vider les restes.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR**

UN Numéro

: 1263

Description des marchandises

: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

**DILUANT UNIVERSEL**

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes ADR/RID	:	3
<b>IATA</b>		
UN Numéro	:	1263
Description des marchandises	:	PAINT RELATED MATERIAL
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes ADR/RID	:	3
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	307
<b>IMDG</b>		
No. de la substance	:	UN 1263
Description des marchandises	:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes ADR/RID	:	3
No EMS Numéro	:	FE,S-E
Polluant marin	:	non

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Étiquetage selon Réglement CE n° **1272/2008/CE**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- ❖ xylène
- ❖ 4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone
- ❖ ethylbenzène

Symbol(s)	:	Xn F	Nocif Facilement inflammable
Phrase(s) R	:	R11 R20/21  R37/38  R41	Facilement inflammable. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.
Phrase(s) S	:	S 2 S23 S26  S36/37/39  S46	Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

**DILUANT UNIVERSEL**

**00624000R**

Date de révision 10.06.2010

Date d'impression 10.06.2010

S51

l'emballage ou l'étiquette.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Données COV : 100 %

**Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)**

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée) : 1432 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables  
1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables  
2940 Application, cuisson, séchage de, vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.

**Maladies Professionnelles (R-463-3, France)**

Table: : 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).  
Table: : 4 bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

**16. AUTRES DONNÉES**

**Autres informations**

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3 ::

- |        |  |
|--------|--|
| R10    | Inflammable.   |
| R11    | Facilement inflammable.  |
| R20    | Nocif par inhalation.  |
| R20/21 | Nocif par inhalation et par contact avec la peau.                        |
| R36/37 | Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.                       |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau.                        |
| R38    | Irritant pour la peau.   |
| R41    | Risque de lésions oculaires graves.                                      |
| R66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.           |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.